
CPU et Cemagref : signature d'un nouvel accord-cadre pour la recherche en sciences et technologies pour l'environnement

Le partenariat entre les universités et le Cemagref a été initié de longue date. Un premier accord-cadre a déjà été signé entre la Conférence des Présidents d'Université (CPU) et le Cemagref, le 4 juillet 2002 puis prolongé par avenant en 2006, jusqu'au 3 juillet 2010.

L'évolution récente du système français de la recherche et de l'innovation, qui élargit les possibilités de collaborations, a motivé la signature d'un nouvel accord-cadre, ce jeudi 4 février 2010, entre Roger Genet, Directeur Général du Cemagref et Lionel Collet, président de la CPU.

Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement, le Cemagref présente un modèle original de recherche finalisée, croisant sciences expérimentales et sciences humaines et sociales sur des questions sociétales, en appui aux politiques publiques. Grâce à une importante activité d'enseignement et d'encadrement de doctorants, l'institut a su développer des liens privilégiés avec les universités.

La CPU a pour mission principale la défense des intérêts des universités et leur représentation dans les instances et les concertations nationales et internationales où ces intérêts sont collectivement engagés. A ce titre, elle négocie des accord-cadres avec les organismes de recherche et participe à la définition des principes des partenariats de recherche ainsi qu'aux groupes de travail chargés d'en assurer le suivi.

L'accord signé ce jour, et pour une durée de 4 ans, permettra aux établissements membres de la CPU et au Cemagref de signer des conventions de partenariat dans les domaines concernés, en déclinant et adaptant à chaque contexte, les modalités prévues par cet accord.

La CPU et le Cemagref proposent pour cela plusieurs modalités de collaborations, cette liste n'étant bien-sûr pas limitative :

- La participation à la formation au sein des universités et des écoles doctorales, notamment grâce à l'accueil et l'encadrement dans les unités de recherche du Cemagref d'étudiants de niveau LMD.
- Le renforcement de la participation du Cemagref aux instances des écoles doctorales auxquelles il est associé.
- La possibilité pour le Cemagref d'être membre fondateur ou associé d'un PRES lorsque son implantation géographique et/ou son impact scientifique est d'une importance qui pourrait le justifier.
- L'échange de chercheurs et d'enseignants-chercheurs sur des programmes particuliers, notamment au travers du dispositif des chaires organismes-universités.
- La création de laboratoires associés.

Avec le renouvellement de cet accord, le Cemagref souhaite notamment renforcer le lien entre recherche et formation.

La CPU poursuit, quant à elle, l'objectif de concertation avec les organismes de recherche.

Contact presse :

Marie Signoret – presse@cemagref.fr – 01 40 96 61 30 – 06 77 22 35 62

Caroline STREB – caroline.streb@cpu.fr – 01 44 32 90 27

